



Dépêche 58/02

24 avril 2002

Recrutement des handicapés

Lors d'une audience du 19 avril à la DPMA, la CFDT a abordé le problème du recrutement des handicapés. Nous avons notamment souligné les problèmes de recrutement au Trésor où 16% des recrutés sur contrat n'ont pas été titularisés contre 0,2% de non titularisation dans le cadre d'un recrutement par concours et le fait que la décision intervienne bien avant la fin du stage pratique. Nous avons également attiré l'attention de la DPMA sur le fait que le guide du recrutement et de l'insertion des personnes handicapées n'était aujourd'hui qu'à l'état de projet. La CFDT, a observé que ce dernier fixe des règles sur la composition des jurys d'entretien, sur la trame pour l'entretien d'embauche et sur les règles à suivre en matière d'aménagement des postes de travail. Elle souhaite que, au minimum, ce guide structure le recrutement afin de résorber les non titularisation. Elle a également souhaité que les services d'accueil soit plus informés et préparés à l'insertion de ces agents et qu'un examen des conditions de fonctionnement et de travail de ces services soit préalablement réalisé.